

LYON, le 16 Juin 1960

Je vous souhaite bon courage et vous prie de croire en mes  
sentiments bien dévoués.

Bernard GUUYA avocat

Monsieur MENDIL El Mekki

Cher Monsieur ,

J'ai été convoqué hier par le Général de GAULLE pour défiler devant lui votre grâce et celle de BOUMERDJENE.

Il ne m'avait pas été demandé de me présenter pour SARDOU car la grâce de celui-ci serait pratiquement accordée.

En ce qui vous concerne, j'ai fait ressortir que vous étiez un ancien soldat de l'armée française, que vous étiez marié et père de famille.

J'ai fait ressortir également que les faits qui vous étaient reprochés, étaient des actes de guerre dont des soldats avaient été victimes et non pas des civils.

J'ai enfin attiré l'attention du Général de GAULLE sur ce que ces faits remontaient à l'année 1957, c'est-à-dire à une époque où les combats pouvaient se justifier puisqu'ils étaient antérieurs à la promesse d'autodétermination qu'il avait faite au peuple algérien.

Le Général de GAULLE a été impénétrable : il ne m'a fait aucune observation, pas plus qu'il n'en fait à aucun autre avocat dans les mêmes circonstances.

J'ai cependant bon espoir : votre situation est moins mauvaise que dans de nombreux dossiers étudiés le même jour par M. le Président de la République.

De plus le Général vient de prononcer un nouveau discours appelant à la réconciliation : des mesures de grâce ne pourraient être qu'une preuve de bonne volonté de sa part.

C'est sans doute d'ici quinze jours ou trois semaines que vous connaîtrez la décision qui sera prise.



LYON, le 16 Juin 1960

Je vous souhaite bon courage et vous prie de croire en mes sentiments bien dévoués.

Monsieur MENJIB El Mekki

Bernard GOUY, Avocat.

Cher Monsieur,

J'ai été convoqué hier par le Général de GAULLE pour être devant lui votre excuse et celle de HOUSSIER.

Il ne m'avait pas été demandé de me présenter pour BARDOU car la grâce de celui-ci serait pratiquement accordée.

En ce qui vous concerne, j'ai fait ressortir que vous étiez un ancien soldat de l'armée française, que vous étiez marié et père de famille.



J'ai fait ressortir également que les faits qui vous étaient reprochés, étaient des actes de guerre dont des soldats avaient été victimes et non pas des civils.

J'ai enfin attiré l'attention du Général de GAULLE sur ce que ces faits remontaient à l'année 1957, c'est-à-dire à une époque où les combats pouvaient se justifier puisqu'ils étaient extérieurs à la promesse d'autodétermination qu'il avait faite au peuple algérien.

Le Général de GAULLE a été impressionné : il ne m'a fait aucune observation, pas plus qu'il n'en fait à aucun autre avocat dans les mêmes circonstances.

J'ai cependant bien espéré : votre attention est moins mauvaise que dans de nombreux dossiers étudiés la même jour par M. le Président de la République.

De plus le Général vient de prononcer un nouveau discours appelant à la réconciliation : des milliers de grâce ne peuvent être qu'une preuve de bonne volonté de sa part.

C'est sans doute à cet effet que vous avez demandé la grâce de votre père.